

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du vendredi 21 février 2020

Délibération N° 2020-02-05

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

17 MARS 2020

ARRIVÉE

8

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt
En exercice : 16	Le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 9	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au
Suppléants (avec voix) : 0	nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Bassy, sous
Pouvoirs : 1	la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Titulaires excusés : 1	
Titulaires absents : 6	
.....	
Votes exprimés : 9	Date de convocation et d'affichage : 14 février 2020
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i>	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ),	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Frank GIBONI, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Henri CHAUMONTET.	

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN-NE « CTENS PLATEAU DES BORNES, ANIMATION – CONCERTATION - COMMUNICATION TERRITORIALES » EN RAISON D'UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI (CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX)

ANNULE ET REMPLACE L'ENVOI NOTIFIE AU 27 FEVRIER 2020 EN RAISON D'UNE ERREUR MATERIELLE : CONTENU DE MISSION

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Le Président **informe l'assemblée délibérante :**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Le Président **présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :**

Motif du recrutement :

Par délibération 2015-11-03 du 15 novembre 2015, l'assemblée délibérante du SMECRU a, à l'unanimité :

- Approuver le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- Approuver l'engagement du Syndicat de Rivières sur les actions le concernant,
- Valider le Syndicat de Rivières en tant que chef de file de la démarche.

Endossant le rôle de « chef de file », le Syndicat de Rivières a été désigné de manière officielle, et préalablement à la phase d'exécution du CTENS, par une délibération de chaque assemblée délibérante des collectivités engagées dans la démarche contractuelle CTENS à savoir les 12 communes du Plateau des Bornes (amont du bassin versant des Usses) et les collectivités GEMAPIENNES (SM3A, et Grand Annecy).

Pour mener à bien sa mission de chef de file, le Syndicat de Rivières a évalué son besoin en équivalent temps plein à hauteur de 0,75 ETP. Aussi, il convient de recruter une personne qui sera en charge des différentes missions afférentes au CTENS.

Lors du Comité Syndical du 13 février 2020, le planning d'activité de la structure pour l'année en cours a été présentée.

Compte tenu du plan de charge pour l'année 2020, dans la perspective du contenu du programme pluriannuel 2021-2026 et plus spécifiquement de l'animation, de l'exécution et du suivi du programme pluriannuel CTENS 2020-2024, le Président propose la création d'un poste de technicien relevant de l'application de l'article 3-2 dans l'attente de la publication du décret relatif au recrutement sur un Contrat de projet.

Ce poste relèvera du cadre des emplois des Techniciens Territoriaux de la catégorie B dont les fonctions sont présentées ci-après.

Le Président précise que les missions liées au CTEN rattachées à ce poste seront pour partie éligibles aux subventions de publiques, notamment celles du Département de la Haute-Savoie (selon le détail fourni en séance).

Nature de la fonction : Technicien-ne « CTENS Plateau des Bornes, animation – concertation – communication territoriale ».

Cadre d'emploi : cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Grade : technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe

Motif et missions :

Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n°2 Plateau des Bornes (2020-2024) :

Animation de la démarche :

- a) Coordination et animation générale et gouvernance du CTENS : organisation et animation des instances décisionnelles du CTENS (rédaction, envoi et suivi des convocations, compte-rendu, délibérations...) et des instances de travail,

- b) Coordonner et animer les différents acteurs et partenaires du CTENS (communes adhérentes, GEMAPIENS), les partenaires financiers, institutionnels et techniques, les citoyens..., Assurer de l'information régulière
- c) Assurer la cohérence des politiques et des démarches contractuelles en cours sur le Plateau des Bornes (SAGE, CTENS, SRCE, SCOT, PLU, etc.),
- d) Suivre la procédure contractuelle dans ses volets administratifs et financiers, élaborer les demandes de subventions et participer aux budgets annuels
- e) Evaluer et réajuster les actions en lien avec les partenaires et les élus en fonction des résultats
- f) Recherche de financements complémentaires.

La mission a) et b) s'exécuteront en lien avec la responsable de structure.

Les missions d), e), f) s'exécuteront en lien avec la responsable administrative et financier



Exécution du CTENS : Coordination et mise en œuvre des opérations du CTENS :

- Organisation de la signature du CTENS en 2020 avec l'ensemble des maitres d'ouvrage et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (mission à réaliser en priorité lors de la prise de poste),
- Rédaction et pilotage des marchés publics et lancement/suivi des consultations,
- Mise en œuvre des opérations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat : relation avec les prestataires, suivi des travaux, validation du compte-rendu technique et transmission aux maîtres d'ouvrage, suivi des plans de gestion, des études,
- Assurer la communication et la sensibilisation du projet, en lien avec les communes, les partenaires et prestataires,
- Participer et échanger avec les autres acteurs du département autour de la thématique des espaces naturels sensibles.

Mise en place d'un tableau de bord, suivi des indicateurs, bilan des actions techniques

Communication, concertation, sensibilisation :

Suivi de la démarche Classe d'Eau des Ussets, appui à la mise en œuvre des actions de communication / sensibilisation voire de concertation citoyenne : marché de communication.

Participation aux missions transversales de la collectivité :

- recherche de financements / appel à projets, suivi financier, administratif et des subventions etc...
- réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérante, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de gestion des milieux aquatiques / environnement / animation territoriale. Expérience minimum 3 ans souhaitée.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière TECHNIQUE catégorie B.

Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité :**

- **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien-ne « CTENS Plateaux des Bornes, animation – concertation – communication territoriale » à compter du 1^{er} avril 2020 dans les **grades de technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe**, relevant de la **catégorie B à temps complet** pour 35 heures cadre pour exercer les missions suivantes :
 - Coordination du CTENS Plateau des Bornes (2020-2024),
 - Communication, sensibilisation et concertation,
 - Participation aux missions transversales de la collectivité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

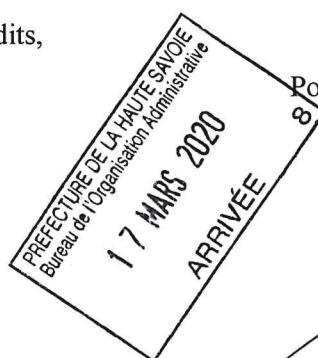
L'agent devra donc justifier au minimum d'un BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de gestion des milieux aquatiques/environnement/ animation territoriale et d'une expérience minimum 3 ans et sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et percevra le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Pour le financement de ce poste, le Syndicat de Rivières sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Savoie ainsi que des cotisations des collectivités engagées sur le CTENS n°2 Plateau des Bornes selon les clefs de répartition en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture d'Annecy le _____ Et de sa publication le _____



Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian BUNZ**